



RBC Assurances

États financiers audités des

FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

31 décembre 2013

FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

Table des matières

31 décembre 2013

| | <u>Page</u> |
|--|-------------|
| États financiers et informations supplémentaires | |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 1-2 |
| Fonds d'accroissement variable RBC Vie | 3 |
| Fonds d'obligations RBC Vie | 4 |
| Fonds équilibré RBC Vie | 5 |
| Notes complémentaires | 6-10 |

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts des

Fonds d'accroissement variable RBC Vie
Fonds d'obligations RBC Vie
Fonds équilibré RBC Vie
(collectivement appelés les « Fonds de la Compagnie d'assurance vie RBC »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de chacun des Fonds de la Compagnie d'assurance vie RBC, comprenant l'état de l'actif net au 31 décembre 2013, l'état des résultats et l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chacun des Fonds de la Compagnie d'assurance vie RBC au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de leur exploitation et de l'évolution de leur actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Informations non auditées

Nous n'avons procédé ni à un audit ni à un examen, et n'avons pris aucune autre mesure pour nous assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des points saillants financiers et des 25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent présentés dans les états financiers.

Deloitte S.E.N.C.R.L. / S.F.L.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 14 avril 2014

Fonds d'accroissement variable RBC Vie

| État de l'actif net | | |
|--|----------------------|----------------------|
| Aux 31 décembre | 2013 | 2012 |
| Actif | | |
| Placements dans le fonds sous-jacent à la juste valeur | 30 512 399 \$ | 29 707 405 \$ |
| | 30 512 399 | 29 707 405 |
| Passif | | |
| Montants à payer à la Compagnie d'assurance vie RBC | 41 969 | 13 882 |
| | 41 969 | 13 882 |
| Actif net | 30 470 430 \$ | 29 693 523 \$ |
| Actif net par part | 37,26 \$ | 33,49 \$ |

| État des résultats | | |
|---|---------------------|---------------------|
| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2013 | 2012 |
| Revenus | | |
| Distribution du fonds sous-jacent | 992 577 \$ | 618 155 \$ |
| Pertes réalisées à la vente de placements | (645 087) | (1 191 684) |
| Augmentation de la plus-value non réalisée des placements | 3 748 975 | 2 944 648 |
| | 4 096 465 | 2 371 119 |
| Charges | | |
| Frais de gestion | 749 720 | 733 222 |
| Frais administratifs et honoraires d'audit | 7 019 | 7 077 |
| | 756 739 | 740 299 |
| Bénéfice net | 3 339 726 \$ | 1 630 820 \$ |
| Bénéfice net par part | 3,92 \$ | 1,73 \$ |

| État de l'évolution de l'actif net | | |
|---|----------------------|----------------------|
| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2013 | 2012 |
| Actif net au début de l'exercice | 29 693 524 \$ | 31 358 916 \$ |
| Dépôts de primes | 1 789 686 | 2 336 910 |
| Bénéfice net | 3 339 726 | 1 630 820 |
| | 34 822 936 | 35 326 646 |
| Moins | | |
| Retraits | 4 352 506 | 5 633 123 |
| | 4 352 506 | 5 633 123 |
| Actif net à la fin de l'exercice | 30 470 430 \$ | 29 693 523 \$ |
| Nombre de parts en circulation | 817 817 | 886 693 |

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Points saillants financiers (non audité)

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Distribution du fonds et actif net par part | | | | | | |
| Distributions : (*) | | | | | | |
| Total des distributions annuelles | 1,21 \$ | 0,70 \$ | 2,03 \$ | 2,50 \$ | 1,36 \$ | - \$ |
| Actif net aux 31 décembre | 37,26 \$ | 33,49 \$ | 31,42 \$ | 35,60 \$ | 30,77 \$ | 23,76 \$ |
| Ratios et données supplémentaires | | | | | | |
| Actif net (en milliers \$) | 30 470 \$ | 29 694 \$ | 31 359 \$ | 41 054 \$ | 39 143 \$ | 31 823 \$ |
| Nombre de parts en circulation | 817 817 | 886 693 | 997 958 | 1 153 169 | 1 272 037 | 1 339 113 |
| Ratio des frais de gestion ¹ | 2,52 % | 2,43 % | 2,50 % | 2,33 % | 2,43 % | 2,59 % |
| Taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent ² | 41,26 % | 46,00 % | 58,58 % | 65,52 % | 82,78 % | 68,28 % |

(*) Les distributions ont été réinvesties dans le fonds.

- Le ratio des frais de gestion (« RFG ») est établi d'après le total des frais de l'exercice indiqué et est exprimé sous forme d'un pourcentage annualisé de la moyenne quotidienne de l'actif net au cours de l'exercice.
- Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent représente la fréquence à laquelle un gestionnaire renouvelle son portefeuille. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le gestionnaire a complètement renouvelé son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice donné est élevé, plus les frais de négociation payables par le fonds sont élevés et plus la probabilité est grande que l'investisseur réalise un gain en capital imposable dans l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds.

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2013 | 2012 |
|--|------------|------------|
| Frais de gestion et autres frais (note 7) | | |
| Frais de gestion | 749 720 \$ | 733 222 \$ |
| Autres frais | 7 019 \$ | 7 077 \$ |
| RFG ¹ | 2,52 % | 2,43 % |

| Ventes et rachats de parts (note 8) | | |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| Parts émises | 65 940 | 61 308 |
| Produit de l'émission des parts | 1 789 686 \$ | 2 336 910 \$ |
| Parts rachetées | 134 816 | 172 573 |
| Montants payés au rachat de parts | 4 352 506 \$ | 5 633 123 \$ |

| Placement dans le fonds sous-jacent à la juste valeur (note 9) | | |
|--|---------------|---------------|
| Niveau 1 | 30 512 399 \$ | 29 707 405 \$ |

| Tableau des actifs investis | | |
|--|---------------|---------------|
| Fonds d'actions canadiennes RBC, série O | | |
| Nombre de parts | 1 166 519 | 1 261 380 |
| Coût | 32 492 047 \$ | 35 436 028 \$ |
| % détenu dans le fonds | 1,6124 % | 1,0800 % |
| Juste valeur | 30 512 399 \$ | 29 707 405 \$ |
| Juste valeur par part | 26,16 \$ | 23,55 \$ |

| 25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent (non audité) | % de l'actif |
|---|--------------|
| Banque Royale du Canada | 6,4 |
| La Banque Toronto-Dominion | 5,9 |
| La Banque de Nouvelle-Écosse | 4,9 |
| Suncor Énergie Inc. | 3,8 |
| Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada | 3,5 |
| Canadian Natural Resources Ltd. | 3,0 |
| Société Financière Manuvie | 2,6 |
| Banque de Montréal | 2,4 |
| TransCanada Corp. | 2,3 |
| Enbridge Inc. | 2,3 |
| Banque Canadienne Impériale de Commerce | 2,3 |
| Potash Corporation of Saskatchewan Inc. | 1,8 |
| Power Corporation du Canada | 1,8 |
| Brookfield Asset Management Inc., cat. A | 1,6 |
| Cenovus Energy Inc. | 1,6 |
| Magna International Inc., cat. A | 1,5 |
| TELUS Corp., cat. A | 1,4 |
| Financière Sun Life inc. | 1,4 |
| Valeant Pharmaceuticals International Inc. | 1,2 |
| BCE Inc. | 1,2 |
| Encana Corp. | 1,1 |
| Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée | 1,1 |
| Société aurifère Barrick | 1,1 |
| Rogers Communications Inc., cat. B | 1,0 |
| Shaw Communications Inc., cat. B | 1,0 |
| % total des 25 principaux titres | 58,2 |

Fonds d'obligations RBC Vie

État de l'actif net

| État de l'actif net | | |
|--|---------------------|---------------------|
| Aux 31 décembre | 2013 | 2012 |
| Actif | | |
| Placements dans le fonds sous-jacent à la juste valeur | 4 117 819 \$ | 4 487 427 \$ |
| | 4 117 819 | 4 487 427 |
| Passif | | |
| Montants à payer à la Compagnie d'assurance vie RBC | 3 534 | 1 774 |
| | 3 534 | 1 774 |
| Actif net | 4 114 285 \$ | 4 485 653 \$ |
| Actif net par part | 31,30 \$ | 32,13 \$ |

État des résultats

| État des résultats | | |
|--|---------------------|-------------------|
| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2013 | 2012 |
| Revenus | | |
| Distribution du fonds sous-jacent | 166 314 \$ | 195 441 \$ |
| Gains réalisés à la vente de placements | 28 670 | 47 486 |
| Augmentation (diminution) de la plus-value non réalisée des placements | (206 952) | (17 924) |
| | (11 968) | 225 003 |
| Charges | | |
| Frais de gestion | 91 296 | 93 351 |
| Frais administratifs et honoraires d'audit | 1 718 | 1 727 |
| | 93 014 | 95 078 |
| Bénéfice net (perte nette) | (104 982) \$ | 129 925 \$ |
| Bénéfice net (perte nette) par part | (0,77) \$ | 0,89 \$ |

État de l'évolution de l'actif net

| État de l'évolution de l'actif net | | |
|---|---------------------|---------------------|
| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2013 | 2012 |
| Actif net au début de l'exercice | 4 485 653 \$ | 4 714 906 \$ |
| Dépôts de primes | 291 713 | 309 384 |
| Bénéfice net (perte nette) | (104 982) | 129 925 |
| | 4 672 384 | 5 154 215 |
| Moins | | |
| Retraits | 558 099 | 668 562 |
| | 558 099 | 668 562 |
| Actif net à la fin de l'exercice | 4 114 285 \$ | 4 485 653 \$ |
| Nombre de parts en circulation | 131 447 | 139 626 |

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Points saillants financiers (non audité)

| Points saillants financiers (non audité) | | | | | | |
|---|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 |
| Distribution du fonds et actif net par part | | | | | | |
| Distributions : (*) | | | | | | |
| Total des distributions annuelles | 1,27 \$ | 1,40 \$ | 1,21 \$ | 1,23 \$ | 1,46 \$ | 1,35 \$ |
| Actif net aux 31 décembre | 31,30 \$ | 32,13 \$ | 31,20 \$ | 29,02 \$ | 27,53 \$ | 25,03 \$ |
| Ratios et données supplémentaires | | | | | | |
| Actif net (en milliers \$) | 4 114 \$ | 4 486 \$ | 4 715 \$ | 5 023 \$ | 5 152 \$ | 4 676 \$ |
| Nombre de parts en circulation | 131 447 | 139 626 | 151 116 | 173 070 | 187 169 | 198 871 |
| Ratio des frais de gestion ¹ | 2,16 % | 2,07 % | 2,05 % | 2,02 % | 2,09 % | 2,02 % |
| Taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent ² | 31,64 % | 33,88 % | 49,74 % | 44,95 % | 60,39 % | 49,72 % |

(*) Les distributions ont été réinvesties dans le fonds.

- Le ratio des frais de gestion (« RFG ») est établi d'après le total des frais de l'exercice indiqué et est exprimé sous forme d'un pourcentage annualisé de la moyenne quotidienne de l'actif net au cours de l'exercice.
- Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent représente la fréquence à laquelle un gestionnaire renouvelle son portefeuille. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le gestionnaire a complètement renouvelé son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice donné est élevé, plus les frais de négociation payables par le fonds sont élevés et plus la probabilité est grande que l'investisseur réalise un gain en capital imposable dans l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds.

| Pour les exercices clos les 31 décembre | | |
|--|-----------|-----------|
| | 2013 | 2012 |
| Frais de gestion et autres frais (note 7) | | |
| Frais de gestion | 91 296 \$ | 93 351 \$ |
| Autres frais | 1 718 \$ | 1 727 \$ |
| RFG ¹ | 2,16 % | 2,07 % |

Ventes et rachats de parts (note 8)

| | | |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Parts émises | 11 280 | 9 395 |
| Produit de l'émission des parts | 291 713 \$ | 309 384 \$ |
| Parts rachetées | 19 459 | 20 885 |
| Montants payés au rachat de parts | 558 099 \$ | 668 562 \$ |

Placement dans le fonds sous-jacent à la juste valeur (note 9)

| | | |
|----------|--------------|--------------|
| Niveau 1 | 4 117 819 \$ | 4 487 427 \$ |
|----------|--------------|--------------|

Tableau des actifs investis

| Fonds d'obligations canadiennes RBC, série O | | |
|--|--------------|--------------|
| Nombre de parts | 629 984 | 658 492 |
| Coût | 3 923 363 \$ | 4 086 019 \$ |
| % détenu dans le fonds | 0,0414 % | 0,0600 % |
| Juste valeur | 4 117 819 \$ | 4 487 427 \$ |
| Juste valeur par part | 6,54 \$ | 6,81 \$ |

25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent (non audité)

| | % de l'actif |
|---|--------------|
| Province de l'Ontario, 2,850 %, 2 juin 23 | 4,0 |
| Province de l'Ontario, 1,900 %, 8 sept. 17 | 2,6 |
| Province de l'Ontario, 4,200 %, 2 juin 20 | 2,6 |
| Province de l'Ontario, 4,650 %, 2 juin 41 | 2,2 |
| Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 3,350 %, 15 déc. 20 | 1,9 |
| Province de l'Ontario, 3,500 %, 2 juin 43 | 1,9 |
| Province de l'Ontario, 6,500 %, 8 mars 29 | 1,8 |
| Province de Québec, 3,000 %, 1 ^{er} sept. 23 | 1,7 |
| Province de l'Ontario, 3,150 %, 2 juin 22 | 1,7 |
| Province de l'Ontario, 2,100 %, 8 sept. 18 | 1,5 |
| Province de l'Ontario, 4,600 %, 2 juin 39 | 1,5 |
| Province de l'Ontario, 3,450 %, 2 juin 45 | 1,2 |
| Province de l'Ontario, 4,400 %, 2 juin 19 | 1,2 |
| Province de l'Ontario, 4,000 %, 2 juin 21 | 1,2 |
| Province de l'Ontario, 4,300 %, 8 mars 17 | 1,1 |
| Province de Québec, 5,000 %, 1 ^{er} déc. 41 | 1,1 |
| Province de l'Ontario, 4,700 %, 2 juin 37 | 1,1 |
| Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,650 %, 15 mars 22 | 0,9 |
| Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,220 %, 7 mars 18 | 0,9 |
| Province de Québec, 4,250 %, 1 ^{er} déc. 43 | 0,8 |
| Province de Québec, 5,000 %, 1 ^{er} déc. 38 | 0,8 |
| Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,350 %, 18 oct. 17 | 0,8 |
| La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,598 %, 27 févr. 17 | 0,8 |
| Hydro One Inc., 5,360 %, 20 mai 36 | 0,8 |
| La Banque Toronto-Dominion, 2,171 %, 2 avril 18 | 0,8 |
| % total des 25 principaux titres | 36,8 |

Fonds équilibré RBC Vie

État de l'actif net

| Aux 31 décembre | | 2013 | 2012 |
|---|--|----------------------|----------------------|
| Actif | | | |
| Placements dans le fonds sous-jacent à la juste valeur | | 12 966 206 \$ | 12 685 656 \$ |
| Montants à recevoir de la Compagnie d'assurance vie RBC | | - | - |
| | | 12 966 206 | 12 685 656 |
| Passif | | | |
| Montants à payer à la Compagnie d'assurance vie RBC | | 12 828 | 5 944 |
| Montants à payer aux porteurs de parts | | 3 386 | 49 518 |
| | | 16 214 | 55 462 |
| Actif net | | 12 949 992 \$ | 12 630 194 \$ |
| Actif net par part | | 35,25 \$ | 32,37 \$ |

État des résultats

| Pour les exercices clos les 31 décembre | | 2013 | 2012 |
|--|--|---------------------|-------------------|
| Revenus | | | |
| Distribution du fonds sous-jacent | | 799 745 \$ | 466 013 \$ |
| Gains réalisés à la vente de placements | | 74 456 | 25 562 |
| Augmentation (diminution) de la plus-value non réalisée des placements | | 522 225 | 516 099 |
| | | 1 396 426 | 1 007 674 |
| Charges | | | |
| Frais de gestion | | 324 941 | 305 445 |
| Frais administratifs et honoraires d'audit | | 3 881 | 3 838 |
| | | 328 822 | 309 283 |
| Bénéfice net | | 1 067 604 \$ | 698 391 \$ |
| Bénéfice net par part | | 2,82 \$ | 1,72 \$ |

État de l'évolution de l'actif net

| Pour les exercices clos les 31 décembre | | 2013 | 2012 |
|---|--|----------------------|----------------------|
| Actif net au début de l'exercice | | 12 630 194 \$ | 12 841 776 \$ |
| Dépôts de primes | | 817 738 | 1 027 921 |
| Bénéfice net | | 1 067 604 | 698 391 |
| | | 14 515 536 | 14 568 088 |
| Moins | | | |
| Retraits | | 1 565 545 | 1 937 894 |
| | | 1 565 545 | 1 937 894 |
| Actif net à la fin de l'exercice | | 12 949 992 \$ | 12 630 194 \$ |
| Nombre de parts en circulation | | 367 340 | 390 209 |

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Points saillants financiers (non audité)

| Pour les exercices clos les 31 décembre | | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 |
|---|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Distribution du fonds et actif net par part | | | | | | | |
| Distributions : (*) | | | | | | | |
| Total des distributions annuelles | | 2,18 \$ | 1,19 \$ | 0,18 \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Actif net aux 31 décembre | | 35,25 \$ | 32,37 \$ | 30,34 \$ | 31,49 \$ | 28,98 \$ | 25,61 \$ |
| Ratios et données supplémentaires | | | | | | | |
| Actif net (en milliers \$) | | 12 950 \$ | 12 630 \$ | 12 842 \$ | 14 500 \$ | 14 583 \$ | 13 588 \$ |
| Nombre de parts en circulation | | 367 340 | 390 209 | 423 256 | 460 499 | 503 125 | 530 517 |
| Ratio des frais de gestion ¹ | | 2,57 % | 2,43 % | 2,45 % | 2,37 % | 2,43 % | 2,46 % |
| Taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent ² | | 70,00 % | 81,81 % | 102,06 % | 82,19 % | 83,17 % | 68,60 % |

(*) Les distributions ont été réinvesties dans le fonds.

- Le ratio des frais de gestion (« RFG ») est établi d'après le total des frais de la période indiquée et est exprimé sous forme d'un pourcentage annualisé de la moyenne quotidienne de l'actif net au cours de la période.
- Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent représente la fréquence à laquelle un gestionnaire renouvelle son portefeuille. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le gestionnaire a complètement renouvelé son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice donné est élevé, plus les frais de négociation payables par le fonds sont élevés et plus la probabilité est grande que l'investisseur réalise un gain en capital imposable dans l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds.

| Pour les exercices clos les 31 décembre | | 2013 | 2012 |
|--|--|------------|------------|
| Frais de gestion et autres frais (note 7) | | | |
| Frais de gestion | | 324 941 \$ | 305 445 \$ |
| Autres frais | | 3 881 \$ | 3 838 \$ |
| RFG ¹ | | 2,57 % | 2,43 % |

Ventes et rachats de parts (note 8)

| | | | |
|-----------------------------------|--|--------------|--------------|
| Parts émises | | 30 058 | 26 624 |
| Produit de l'émission des parts | | 817 738 \$ | 1 027 921 \$ |
| Parts rachetées | | 52 927 | 59 671 |
| Montants payés au rachat de parts | | 1 565 545 \$ | 1 937 894 \$ |

Placement dans le fonds sous-jacent à la juste valeur (note 9)

| | | | |
|----------|--|---------------|---------------|
| Niveau 1 | | 12 966 206 \$ | 12 685 656 \$ |
|----------|--|---------------|---------------|

Tableau des actifs investis

| Fonds équilibré RBC, série O | | 2013 | 2012 |
|------------------------------|--|---------------|---------------|
| Nombre de parts | | 907 231 | 929 386 |
| Coût | | 12 082 880 \$ | 12 324 555 \$ |
| % détenu dans le fonds | | 30,6035 % | 32,5200 % |
| Juste valeur | | 12 966 206 \$ | 12 685 656 \$ |
| Juste valeur par part | | 14,29 \$ | 13,65 \$ |

25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent (non audité)

| | % de l'actif |
|---|--------------|
| Banque Royale du Canada | 2,3 |
| La Banque Toronto-Dominion | 2,1 |
| Province de l'Ontario, 3,150 %, 2 juin 22 | 2,0 |
| La Banque de Nouvelle-Écosse | 1,7 |
| Suncor Énergie Inc. | 1,5 |
| Province de l'Ontario, 2,850 %, 2 juin 23 | 1,4 |
| Province de l'Ontario, 2,100 %, 8 sept. 18 | 1,4 |
| Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada | 1,4 |
| Gouvernement du Canada, 1,250 %, 1 ^{er} sept. 18 | 1,2 |
| Canadian Natural Resources Ltd. | 1,0 |
| Province de l'Ontario, 4,650 %, 2 juin 41 | 1,0 |
| Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 3,350 %, 15 déc. 20 | 1,0 |
| Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,450 %, 15 déc. 15 | 1,0 |
| Société Financière Manuvie | 0,9 |
| Gouvernement du Canada, 2,750 %, 1 ^{er} juin 22 | 0,9 |
| Gouvernement du Canada, 1,000 %, 1 ^{er} mai 15 | 0,9 |
| Province du Manitoba, 6,500 %, 22 sept. 17 | 0,9 |
| Province de l'Ontario, 4,300 %, 8 mars 17 | 0,9 |
| Enbridge Inc. | 0,9 |
| Province de Québec, 4,500 %, 1 ^{er} déc. 17 | 0,9 |
| Gouvernement du Canada, 4,000 %, 1 ^{er} juin 41 | 0,9 |
| Banque de Montréal | 0,8 |
| TransCanada Corp. | 0,8 |
| Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,850 %, 15 déc. 16 | 0,8 |
| Banque Canadienne Impériale de Commerce | 0,8 |
| % total des 25 principaux titres | 29,3 |

FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

Notes complémentaires

31 décembre 2013

1. LES FONDS

Les Fonds de la Compagnie d'assurance vie RBC sont des fonds distincts, constitués à l'origine par une société remplacée, Westbury Compagnie d'Assurance-Vie, et ne sont plus commercialisés par la Compagnie d'assurance vie RBC, une société apparentée.

Fonds d'accroissement variable RBC Vie (« Fonds d'accroissement variable ») créé le 15 décembre 1989

Fonds d'obligations RBC Vie (« Fonds d'obligations ») créé le 1^{er} mai 1991

Fonds équilibré RBC Vie (« Fonds équilibré ») créé le 1^{er} mai 1991

(Ci-après, dans ces états financiers, les fonds sont collectivement appelés « les fonds », et individuellement appelés « le fonds ».) Les fonds investissent dans des fonds communs de placement de RBC Gestion mondiale d'actifs, une société apparentée. La Compagnie d'assurance vie RBC, une société apparentée, est la gestionnaire des fonds et la seule émettrice des contrats d'assurance individuelle variables servant à l'investissement dans chaque fonds, et elle est garante des dispositions garanties dans ces contrats. Les fonds investissent dans des fonds communs de placement sous-jacents gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada. Toutes les opérations de placement dans les fonds communs de placement sous-jacents correspondants, gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., sont comptabilisées au cours de marché.

Les fonds versent des frais de gestion à la Compagnie d'assurance vie RBC, comme il est présenté dans l'état des résultats de chaque fonds, conformément aux informations supplémentaires présentées avec les états financiers.

Les fonds investissent dans les parts de fonds communs de placement sous-jacents gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

2. MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

Normes internationales d'information financière (les « IFRS »)

Le 31 octobre 2012, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), a publié *Entités d'investissement* (modifications d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, d'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, et d'IAS 27, *États financiers individuels*). Ces modifications obligent les « entités d'investissement » à évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net les participations dans les filiales ou les entités émettrices contrôlées, plutôt que de consolider ces entités émettrices. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Par conséquent, les états financiers des fonds pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014 seront les premiers à être conformes aux IFRS.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des états financiers sont résumées ci-dessous.

a) Placements

La valeur des placements dans les fonds communs sous-jacents est établie chaque jour ouvrable selon la valeur liquidative de clôture. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les gains et pertes réalisés à la vente de placements et la plus-value ou moins-value non réalisée des placements sont calculés au coût moyen.

Les placements sont constatés à leur juste valeur. Les fonds communs de placement sous-jacents sont évalués chaque jour ouvrable à leur valeur liquidative, comme il est indiqué par le gestionnaire des fonds. Selon le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (le « chapitre 3855 »), la juste valeur des instruments financiers doit être évaluée en fonction du cours acheteur et du cours vendeur des placements, selon le type de placement et sa durée (à long ou à court terme).

Selon l'article 14.2 du *Règlement 81-106* publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »), la valeur liquidative d'un fonds de placement doit être calculée d'après la juste valeur de ses éléments d'actif et de passif. La méthode d'évaluation proposée par le chapitre 3855 pour calculer la valeur liquidative quotidienne est différente. Aux fins du traitement des opérations des porteurs de parts, la valeur liquidative est calculée en fonction du cours de clôture de marché (la « valeur liquidative »), alors qu'aux fins des états financiers, la valeur liquidative est calculée en fonction du cours acheteur et du cours vendeur (l'« actif net »). Les ACVM exigent des fonds de placement qu'ils présentent dans leurs états financiers la distinction entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part. Comme chaque fonds investit seulement dans les parts de un ou de plusieurs fonds communs de placement sous-jacents, le chapitre 3855 n'a pas d'incidence sur l'évaluation des placements par le fonds, car ses placements sont évalués selon la valeur liquidative par part du fonds commun de placement sous-jacent, ces valeurs reflétant les opérations en Bourse réelles qui se produisent régulièrement dans des conditions normales de concurrence. Par conséquent, les données des fonds relatives à la valeur liquidative par part et à l'actif net par part sont les mêmes.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Constatation des revenus

Les distributions faites à partir des placements sont inscrites lorsqu'elles sont déclarées par le fonds commun sous-jacent. Le revenu d'intérêts est inscrit quotidiennement.

c) Actif net par part

L'actif net par part est calculé en divisant l'actif net correspondant à une série de parts en date d'un jour ouvrable donné par le nombre total de parts en circulation de la série concernée à la date en question.

d) Bénéfice net par part

Le bénéfice net par part figurant dans l'état des résultats représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net liée aux activités d'exploitation attribuable à la série au cours de l'exercice, divisée par le nombre moyen de parts en circulation à la fin de l'exercice.

e) Utilisation d'estimations

Ces états financiers, dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, comprennent des estimations et hypothèses posées par la direction qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les estimations les plus importantes concernent l'évaluation des placements à la juste valeur. Néanmoins, tous les placements sont de niveau 1 (se reporter à la note 9). Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

f) Frais imputables aux fonds

Chaque fonds est responsable du paiement des frais et honoraires ayant trait à l'exploitation du fonds en question. Ces frais et honoraires, qui sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, comprennent les frais de garde et de gestion, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les frais d'exploitation et d'administration, les frais bancaires, les intérêts, les frais de courtage sur les opérations sur valeurs et tous les impôts indirects. Comme les fonds investissent seulement dans les parts des fonds sous-jacents, ils n'ont pas à payer de coûts d'opération liés à l'achat, à la vente ou au rachat de parts.

g) Impôts sur le revenu

En vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), les fonds sont réputés être des fiducies non testamentaires et sont réputés avoir attribué la totalité de leur revenu aux titulaires de contrat. De la même manière, les gains ou les pertes en capital nets des fonds sont réputés être ceux des titulaires de contrat. Par conséquent, les fonds ne sont pas assujettis à l'impôt sur leur bénéfice net, y compris les gains en capital nets réalisés pour l'exercice.

4. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les fonds peuvent être exposés à différents risques financiers. Les risques financiers auxquels chacun des fonds est exposé se limitent à son portefeuille de placements. Le tableau des actifs investis de chaque fonds, contenu dans les informations supplémentaires qui sont présentées avec les états financiers, contient le détail des parts détenues par chaque fonds au 31 décembre 2013 et regroupe les fonds communs de placement sous-jacents selon leur nature. Les fonds ne gèrent pas leurs fonds communs de placement sous-jacents et, par conséquent, les informations quantitatives et qualitatives de ces fonds relatives au risque ne sont pas présentées. Pour de plus amples renseignements sur les risques découlant des instruments financiers du fonds sous-jacent et sur la sensibilité aux variations de prix, veuillez vous reporter aux états financiers du fonds sous-jacent qui ont été déposés sur SEDAR.

Chacune des pratiques portant sur la gestion du risque du fonds comprend la surveillance de la conformité avec les lignes directrices en matière de placement. Le gestionnaire de fonds gère les effets possibles de ces risques financiers sur le rendement des fonds en faisant appel à des conseillers en portefeuille professionnels d'expérience qui surveillent régulièrement les positions des fonds et les événements sur les marchés, et diversifient les portefeuilles de placements en tenant compte des contraintes imposées par les lignes directrices en matière de placement.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est la possibilité qu'un emprunteur, ou le cocontractant aux termes d'un contrat sur instruments dérivés, d'une mise en pension ou d'une prise en pension de titres, ne veuille pas ou ne puisse pas rembourser le prêt ou remplir ses obligations, ou qu'il ne le fasse pas à temps. Des agences de notation spécialisées notent les sociétés et gouvernements qui empruntent des fonds ainsi que les titres de créance émis par ces sociétés ou gouvernements. Les titres de créance émis par des sociétés ou gouvernements de pays émergents présentent souvent un risque de crédit accru (notation de crédit plus faible), tandis que les titres de créance émis par des sociétés établies ou des gouvernements de pays développés présentent généralement un risque de crédit moindre (notation de crédit plus élevée). Une révision à la baisse de la notation de crédit d'un émetteur ou d'autres événements défavorables à son égard peuvent réduire la valeur de marché d'un titre. Les instruments de créance assortis d'une faible notation de crédit ou sans notation de crédit offrent généralement un meilleur rendement que les instruments de créance dont la notation est plus élevée, mais comportent un potentiel de perte importante. Les fonds qui investissent dans des sociétés ou des marchés qui présentent un plus grand risque de crédit sont souvent plus volatils à court terme. Par contre, ils peuvent offrir de meilleures possibilités de rendement à long terme.

4. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

a) Risque de crédit (suite)

Il y a risque de crédit lorsqu'un fonds commun de placement sous-jacent investit dans des titres à revenu fixe. Le risque de crédit est considéré comme un élément du processus décisionnel relatif aux placements. Les fonds communs de placement sous-jacents n'achètent et ne vendent des placements que par l'intermédiaire de courtiers qui sont considérés comme des contreparties approuvées, ce qui réduit le risque de défaillance lors du règlement.

b) Risque de change

Les fonds communs de placement sous-jacents sont évalués en dollars canadiens; toutefois, les fonds communs de placement sous-jacents qui achètent des titres étrangers peuvent être tenus de payer ces titres en devises et de recevoir une contrepartie en devises au moment de la vente. Par conséquent, les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises auront une incidence sur la valeur des titres étrangers. Par exemple, si le dollar canadien s'apprécie par rapport à une devise (comme le dollar américain ou l'euro), la valeur en dollars canadiens d'un placement libellé dans cette devise peut diminuer. Cette baisse peut réduire, ou même annuler, le rendement procuré par un titre étranger. Par contre, un fonds peut également profiter des fluctuations des taux de change. L'exposition au risque de change peut avoir pour effet d'accroître la volatilité des placements étrangers par rapport aux placements canadiens. Les fonds communs de placement sous-jacents peuvent se protéger contre le risque de fluctuation des taux de change auquel sont soumis les actifs sous-jacents du fonds.

Étant donné que les fonds investissent uniquement dans des fonds communs de placement sous-jacents libellés en dollars canadiens, les fonds ne sont pas exposés directement au risque de change.

c) Risque de taux d'intérêt

Si un fonds investit principalement dans des obligations et d'autres titres à revenu fixe, sa valeur subira principalement l'incidence des fluctuations du niveau général des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt diminuent, la valeur des parts du fonds aura tendance à augmenter. Par contre, si les taux d'intérêt augmentent, la valeur des parts du fonds aura tendance à diminuer. L'incidence des taux d'intérêt à court terme sur la valeur d'un fonds peut différer de celle des taux d'intérêt à long terme. Si un fonds investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus longue, sa valeur subira principalement l'incidence des fluctuations du niveau général des taux d'intérêt à long terme. Si un fonds investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus courte, sa valeur subira principalement l'incidence des fluctuations du niveau général des taux d'intérêt à court terme. Les investisseurs qui veulent tirer un revenu à court terme de leurs placements doivent savoir que le niveau du revenu d'intérêts pouvant être tiré d'un fonds du marché monétaire varie selon les fluctuations des taux d'intérêt à court terme.

Il y a risque de taux d'intérêt lorsque le fonds commun de placement sous-jacent investit dans des instruments financiers portant intérêt tels que des obligations. Le fonds commun de placement sous-jacent est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison de la variation des niveaux de taux d'intérêt en vigueur sur le marché. En général, le prix des obligations à taux fixe diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent.

d) Risque de liquidité

La liquidité désigne la rapidité et la facilité avec lesquelles un actif peut être vendu et converti en espèces. La plupart des titres détenus par un fonds commun de placement sous-jacent peuvent être vendus facilement et à un juste prix. Lorsque les marchés sont extrêmement volatils, comme c'est le cas dans les périodes de fluctuations soudaines des taux d'intérêt, certains titres peuvent devenir moins liquides, c'est-à-dire qu'ils se vendent moins rapidement ou moins aisément. Certains titres peuvent être illiquides en raison de restrictions juridiques, de la nature du placement ou de certaines caractéristiques comme les cautionnements. Le manque d'acheteurs intéressés par un titre ou un marché donné explique aussi qu'un titre soit illiquide. La difficulté à vendre des titres peut donner lieu à une perte ou à un rendement réduit pour un fonds.

L'actif des fonds se compose de parts de fonds communs de placement sous-jacents qui peuvent être rachetées par l'émetteur, sur demande, à une date d'évaluation donnée. Une date d'évaluation survient chaque jour au cours duquel la principale Bourse est ouverte aux fins de négociation et au cours duquel on peut déterminer la valeur de l'actif du fonds pertinent. La Bourse de Toronto est actuellement la principale Bourse servant à établir les dates d'évaluation.

e) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de variation de la valeur des placements en raison des fluctuations de la conjoncture du marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, notamment les développements économiques, les fluctuations des taux d'intérêt, les changements politiques et les événements catastrophiques. Les fonds sont exposés au risque de marché auquel sont soumis les fonds communs de placement sous-jacents.

5. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les fonds ont une structure de « fonds de fonds », permettant d'investir dans des fonds communs de placement sous-jacents gérés exclusivement par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. Dans le cadre du processus de sélection de fonds pour les fonds, la gamme actuelle des fonds communs de placement est examinée au moins une fois par an par la Compagnie d'assurance vie RBC afin de cerner d'éventuelles lacunes sur le plan des produits qui découlent de l'évolution des besoins du marché et des partenaires de distribution.

Les critères d'évaluation peuvent comprendre des mesures du rendement qualitatives comme quantitatives et doivent satisfaire aux normes internes de gestion du risque.

Les activités de surveillance continue qu'effectue la direction des fonds tout au long de l'année comprennent le suivi des changements touchant l'organisation ou les fonds annoncés par les gestionnaires des fonds communs de placement sous-jacents, des nouvelles qui peuvent avoir des répercussions sur la stabilité organisationnelle ou le rendement des fonds, ou encore l'analyse du taux de rendement des fonds pour s'assurer qu'il cadre avec celui du fonds commun de placement sous-jacent ou de l'indice de référence du fonds.

Dans le cadre du processus de contrôle préalable continu, les gestionnaires des fonds communs de placement sous-jacents doivent vérifier que les fonds ont respecté les politiques de placement des fonds et que les fonds communs de placement sous-jacents sont gérés conformément aux objectifs et aux stratégies de placement définis dans la notice explicative. La notice explicative présente également en détail les risques précis auxquels les fonds communs de placement sous-jacents peuvent être exposés. Ces risques surviennent principalement lorsque la valeur des placements subit l'incidence des variations de l'économie nationale et mondiale, notamment sur le plan des taux d'intérêt, des taux de change, des marchés financiers et des événements relatifs à certaines entreprises. Le gestionnaire des fonds communs de placement sous-jacents a élaboré des politiques et des procédures afin de gérer les risques particuliers des fonds. La Compagnie d'assurance vie RBC examine régulièrement les portefeuilles de fonds pour s'assurer que la composition de l'actif et la pondération actuelles continuent à satisfaire aux besoins actuels et futurs des fonds.

6. GESTION DU CAPITAL

Le chapitre 1535 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Informations à fournir concernant le capital », exige que le fonds présente de l'information sur ses objectifs, ses politiques et ses procédures de gestion du capital, y compris la divulgation de toutes les exigences en matière de capital en vertu de règles extérieures, ainsi que les répercussions liées à leur non-respect. Les fonds considèrent leur actif net comme leur capital respectif; les fluctuations pertinentes du capital sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net. Les fonds ne sont assujettis à aucune exigence en matière de capital en vertu de règles extérieures.

7. FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

En contrepartie de ses services de gestion et de ses conseils de placement, la Compagnie d'assurance vie RBC, une société apparentée, a droit à des frais de gestion. Le montant maximal des frais de gestion, à l'exception de la taxe de vente harmonisée (TVH), est calculé en fonction des pourcentages annuels suivants, imputés chaque semaine aux valeurs liquidatives respectives des fonds.

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| Fonds d'accroissement variable | Jusqu'à 2,275 % |
| Fonds d'obligations | Jusqu'à 1,900 % |
| Fonds équilibré | Jusqu'à 2,275 % |

Les ratios des frais de gestion des fonds sont fondés sur les charges imputées directement aux fonds (autres que les commissions de courtage et les impôts relatifs aux opérations sur titres) plus, s'il y a lieu, les charges des fonds sous-jacents, calculées sur une base moyenne pondérée selon la pondération des fonds sous-jacents, et sont exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne annuelle calculée pour l'émission des parts des fonds. Les frais de garde, les honoraires d'audit, les intérêts et les frais bancaires sont payables par le fonds.

Les frais de gestion et autres frais administratifs imputés aux fonds sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH). Selon les règles et les directives publiées par le ministère des Finances, le taux de TPS et de TVH effectif tiendra compte des taux de taxation en vigueur dans les provinces ou territoires de résidence des porteurs de parts des fonds. Comme chaque fonds comptera des porteurs de parts dans plus d'une province ou d'un territoire, le taux combiné correspondra à une moyenne pondérée établie en fonction du taux de taxation en vigueur dans l'ensemble de ces provinces et territoires et de la valeur de l'actif des porteurs de parts. Par conséquent, il est probable que le taux combiné soit différent pour chaque fonds.

8. AVOIR DES PORTEURS DE PARTS

Les parts des fonds, qui peuvent être rachetées au gré du porteur conformément aux dispositions des contrats s'y rattachant, n'ont aucune valeur nominale, et le nombre de parts qui peuvent être émises est illimité. Les parts des fonds sont émises ou rachetées sur une base hebdomadaire, à la valeur liquidative par part déterminée après réception de l'ordre d'achat ou de rachat, respectivement, par la Compagnie d'assurance vie RBC.

9. JUSTE VALEUR

Les placements comptabilisés à la juste valeur dans l'état de l'actif net des fonds sont classés selon l'importance de la part de jugement que nécessite l'interprétation des données aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Les niveaux hiérarchiques, définis par le chapitre 3862, sont directement liés au degré de subjectivité associé aux données utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur de ces placements et sont décrits comme suit :

Niveau 1 – Les prix cotés sur des marchés actifs pour des placements identiques peuvent être obtenus à la date de présentation de l'information. Les prix cotés de ces placements ne sont pas rajustés, et ce, même dans le cas où une position importante ou une vente pourrait avoir une certaine incidence sur le prix coté.

Niveau 2 – Les données relatives aux prix sont fondées sur d'autres données que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont directement ou indirectement observables à la date de présentation de l'information, et la juste valeur est établie au moyen de modèles ou d'autres méthodes d'évaluation.

Niveau 3 – Les données relatives aux prix ne sont pas observables pour le placement en question, et il se peut que l'activité sur le marché pour le placement en question soit minime, voire inexistante. Les données qui servent à déterminer la juste valeur nécessitent dans une large mesure un jugement ou une estimation de la direction.

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les placements effectués par les fonds dans les fonds sous-jacents étaient classés dans le niveau 1.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012, des frais de gestion et des frais d'assurance ont été payés à la Compagnie d'assurance vie RBC, comme il a été décrit à la note 7, et ceux-ci ont été présentés séparément dans l'état des résultats de chaque fonds. Aux 31 décembre 2013 et 2012, les frais de gestion et les frais d'assurance payables à la Compagnie d'assurance vie RBC sont présentés séparément dans l'état de l'actif net de chaque fonds. Les fonds ne paient aucuns frais à RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.